

◀ Analyse de la fédération SUD éducation ▶

E3C : SUD éducation refuse le contrôle continu et sa mise en œuvre dès janvier

Dans le cadre de la réforme du lycée, le ministère met en place le très controversé contrôle continu. Ce dernier comptera pour 40% de la note finale : 10% pour les notes des bulletins trimestriels de première et de terminale, et 30% pour les E3C (épreuves communes de contrôle continu). La note de service, sortie le 23 septembre, "précise" les modalités d'organisation.

Voici quelques éléments pour s'y retrouver :

La prise en compte des notes d'options

Les élèves peuvent faire valoir seulement deux enseignements optionnels même s'ils-elles en suivent plus : seules les deux meilleures notes seront prises en compte. Une exception toutefois : les points de langues et cultures de l'Antiquité (LCA) comptent comme des points bonus (affectés d'un coefficient 3 s'ils sont supérieurs à la moyenne). Ce traitement de faveur constitue une nouvelle discrimination élitiste.

Les enseignements de DNL (discipline non linguistique) seront comptabilisés dans les moyennes annuelles en plus des deux éventuels enseignements optionnels déjà comptabilisés.

L'organisation chaotique des E3C

Les E3C s'organisent en trois sessions : au deuxième et troisième trimestre de l'année de première et au deuxième trimestre de l'année de terminale. Elles sont

censées être anonymes mais on a du mal à voir comment l'organiser matériellement avec les mêmes moyens humains ! Les examinateurs-trices aux épreuves orales ne sont donc pas censées être les enseignant-e-s de l'élève.

Les notes obtenues aux E3C ne peuvent pas être prises en compte dans les notes des bulletins trimestriels : les trimestres avec les sessions d'E3C risquent d'être démentiels en termes de nombre d'évaluations ! Les élèves passeront leur temps à être évalués et les profs passeront le leur à corriger au détriment des enseignements.

Pour les élèves qui ne seraient pas dans des conditions dites "normales" de scolarisation, des sessions d'E3C seront organisées à chaque fin d'année de cycle terminal.

L'organisation des épreuves d'E3C risque d'être ubuesque : elles sont censées se dérouler « dans la mesure du possible dans le cadre des emplois du temps normaux » en évitant de banaliser plusieurs jours pour l'épreuve. Les établissements peuvent se coordonner pour organiser les épreuves en commun. Alors que le ministère annonçait vouloir simplifier l'organisation du bac, on ne peut que constater la désorganisation et la surcharge de travail que cette précaution va entraîner !

Le choix des sujets

Dans chaque établissement les sujets seront choisis parmi ceux de la banque nationale par des professeur-e-s désignés par les chef-fe-s d'établissement

le choix est guidé par les progressions et les apprentissages localement mis en œuvre. Les sujets de

la banque nationale ne pourront pas être modifiés. Malgré cette dernière précision, c'est clairement un choix très local des sujets d'épreuves communes qui sera fait détruisant un peu plus le caractère national de l'examen.

Absence et rattrapage : comment ça fonctionne?

L'absence à une épreuve commune donnera lieu à une session de rattrapage d'ici la fin de l'année de terminale. Les élèves devront dûment justifier de leurs absences aux sessions d'E3C, sous peine d'un zéro : le parcours des élèves décrocheurs et décrocheuses ou en voie de déscolarisation risque de ressembler d'autant plus au chemin de croix. Si un-e élève, scolarisé-e en première, ne l'est plus en terminale, ses notes de première (contrôle continu et E3C) ne comptent plus. L'assiduité devient une condition sine qua non d'obtention du bac dans le lycée Blanquer.

Une commission d'harmonisation présidée par le/la recteur-trice

Il n'y aura plus de commissions d'entente et d'harmonisation des correcteurs et correctrices. Toutefois une commission d'harmonisation, présidée par le recteur ou la rectrice et composée d'inspecteurs-inspectrices et d'enseignant-e-s nommé-e-s par le recteur ou la rectrice, se réunira dans le trimestre où se tiennent les E3C pour étudier les résultats obtenus. Elle pourra réviser les résultats et procéder à des contrôles de copies : au lieu de la collégialité, jusqu'alors en vigueur dans les commissions du bac, le ministère opte pour la surveillance des équipes disciplinaires.

Après la tenue de la commission d'harmonisation, les copies seront rendues aux candidat-e-s. Cela signifie qu'au terme de la troisième session d'E3C, les enseignements du tronc commun pourront se dérouler pendant plus de deux mois avec des notes qui ne compteront que pour moins d'1% de la note finale à l'examen ! En subissant une pression constante des résultats, les conditions d'enseignement et de motivation des élèves risque de s'apparenter à de la garderie vont encore perdre davantage de leur sens. On voit là le réel objectif du ministère : peu importe ce qui se fait dans les classes, ce qui compte c'est que les élèves y soient.

Face à ce démantèlement d'un bac national qui discrimine toujours davantage les élèves et pèse sur les conditions d'enseignement et de travail des professeur-e-s et des élèves, SUD éducation soutient et appelle à amplifier les actions contre la réforme qui sont déjà mises en œuvre dans des lycées (refus collectif ou démission de la charge de professeur-e principal-e, boycott des réunions de mise en œuvre de la réforme, grève des examens de contrôle continu, séquences pédagogiques d'évaluation à 20/20, information et action avec les parents, etc.) et revendique :

L'abrogation des réformes Blanquer du lycée, du bac et de l'orientation, qui aggrave le tri social généralisé.

Un report des épreuves d'E3C de 1ère en une session unique en juin à caractère national.

Une organisation des épreuves d'E3C par le SIEC en Île-de-France et par les rectorats en région afin de garantir un véritable anonymat et de taire la provenance concrète des copies.

Le paiement des corrections, au même taux qu'aujourd'hui.

La banalisation des journées d'examen, avec un temps de révision, comme jusqu'à présent.

